

Ville de

# Noyelles-lès-Seclin

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs

**GUIDE A CONSERVER**

Version 1.0 octobre 2023

*Pour faire face aux risques majeurs pouvant affecter notre commune, la municipalité a, dans le cadre de la loi, mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan prépare la commune à réagir à l'évènement pour protéger les personnes, les biens, l'environnement et l'opérationnalité des organisations et services. Il ne remplace pas les services de secours et les moyens mobilisables par l'Etat, mais en est le complément indispensable. Le PCS comporte un volet destiné directement à la population : le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) qui fait l'objet du présent fascicule.*

*La sécurité est l'affaire de tous et demande l'implication de chacun d'entre nous. Les citoyens doivent entreprendre une démarche personnelle, visant à s'informer sur les risques qui les menacent individuellement et sur les mesures à adopter. Ainsi chacun doit engager une réflexion autonome, afin d'évaluer sa propre vulnérabilité, celle de son environnement (habitat, milieu...) et mettre en place les dispositions pour la minimiser. Cette démarche individuelle ne peut cependant se conduire isolément : elle se conçoit solidairement et en accompagnement par la Municipalité dans le cadre de la politique de prévention progressivement mise en place à Noyelles-lès-Seclin.*

*Le DICRIM que vous lisez se veut, en cohérence avec le PCS, un outil d'information pratique, élaboré en concertation avec les noyellois, guide de la conduite à tenir en cas de survenance d'un évènement majeur de sécurité civile.*

*Gardez ce guide à portée de main, consultez-le régulièrement : il peut vous aider un jour à vous protéger et protéger les autres.*

Henri LENFANT

Maire

Le 17 octobre 2023

- Les risques majeurs.....page 4
- Les premières réactions.....page 6
- Le risque inondation.....page 7
- Le risque sismique.....page 8
- Le risque tempête, ouragan, tornade.....page 9
- Le risque enneigement exceptionnel, grand froid, verglas.....page 10
- Le risque canicule.....page 11
- Le risque nucléaire.....page 12
- Le risque industriel.....page 13
- Le risque d'accident de transport de matières dangereuses....page 14
- Le risque épidémie.....page 15
- Les contacts.....page 16

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la **menace d'un évènement imprévu et brutal**, d'origine naturelle, technologique ou biologique, entraînant des conséquences importantes pour les personnes, les biens, le fonctionnement des organisations et l'environnement. Il peut être d'intensité faible ou importante.

### Risques naturels

Danger qui découle de phénomènes géologiques ou atmosphériques (inondation, canicule, mouvement de terrain ...)

### Risques technologiques

Menace d'un évènement lié à l'activité humaine (industrie, nucléaire, transport de matières dangereuses ...)

### Risques sanitaires

Possibilité d'atteinte à la santé publique par l'exposition de l'homme à une source de pollution physique, chimique ou biologique

## QUELS SONT LES RISQUES AUXQUELS EST EXPOSEE NOTRE COMMUNE ?

Noyelles-lès-Seclin n'est pas caractérisée par une exposition à des risques particuliers induits par sa géographie ou ses activités. Le PCS a retenu les risques relatifs aux phénomènes présentant une certaine éventualité :

Inondation

Séisme

Tempête, ouragan, orage, tornade

Enneigement exceptionnel, grand froid, verglas

Canicule

Evènement nucléaire

Evènement industriel

Accident de transport de matières dangereuses

Epidémie

## COMMENT NOTRE COMMUNE REAGIT-ELLE FACE A UN EVENEMENT

Lors de la survenance imminente ou brutale d'un évènement majeur, le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde qui alerte, mobilise, organise et sauvegarde selon des dispositions adaptées aux différents scénarios.

Le PCS permet de se préparer et de minimiser l'impact de l'évènement, mais ne remplace pas les services de secours et d'intervention d'urgence, les forces de police et de gendarmerie.

## COMMENT SUIS-JE ALERTE EN CAS DE SINISTRE ?

Je m'assure que je peux entendre ma sonnette de porte ou de grille d'entrée et voir l'arrivée d'un messager, et je reste attentif à tout message diffusé par mégaphone-sono voiture, à la réception de SMS (texto) sur mon téléphone portable.

**IL EST VIVEMENT CONSEILLE DE S'INSCRIRE AU DISPOSITIF COMMUNAL D'ALERTE GENERALE (DICAG) AFIN D'ETRE INFORME.**

Pour cela il y a lieu de s'inscrire après réception du DICRIM et de sa lettre d'accompagnement ou ultérieurement auprès des services de la mairie.

Je suis inscrit dans le Dispositif Communal d'Alerte Générale (DICAG)



Alerte SMS / Courriel / Téléphone

Je ne suis pas inscrit dans le Dispositif Communal d'Alerte Générale (DICAG)



Relation habituelle avec voisins, famille, ou personne inscrite au DICAG (relai d'alerte).

## QUE DOIS-JE FAIRE ?

S'assurer d'avoir bien compris la nature de l'évènement et les 1ères instructions transmises.

Contacter les personnes pour lesquelles je suis un relai d'alerte et leur transmettre les informations reçues.

- ⇒ Si je suis témoin d'une menace imminente ou un accident majeur, je suis lanceur d'alerte :
  1. J'appelle immédiatement les secours (téléphone fixe : 18 ; téléphone portable : 112)
  2. Je contacte la mairie par téléphone (03 20 90 01 75).
- ⇒ J'écoute la radio pour être informé de la nature, des conséquences et de l'ampleur du risque.



Chérie FM : 93.9 MHz



France Info : 105.2 MHz



France Bleu : 94.7 MHz



France Inter : 103.7 MHz

- ⇒ Je garde à portée de main mon téléphone portable chargé pour recevoir alertes, consignes et instructions par SMS, e-mail ou message sur la page internet de la commune ou sur l'application Cento Live ou sur la page facebook. Je ne téléphone pas, sauf nécessité, le réseau doit rester libre pour les secours.
- ⇒ Je ne vais pas chercher les enfants à l'école – l'équipe enseignante, formée pour appliquer des consignes strictes en cas d'alerte, assure la sécurité des enfants.
- ⇒ Je ne prends pas ma voiture, sauf si j'y suis invité par les autorités.
- ⇒ Je reste à mon domicile ou sur le lieu où je me trouve en attente des consignes relatives aux déplacements.

## QUE FAIRE EN CAS D'EVACUATION ?

Je prépare : papiers d'identité et sécurité sociale, vêtements à prendre, trousse de toilette, trousse de secours, chargeur téléphone mobile, clés de mon habitation et de mes véhicules.

Si l'ordre d'évacuation intervient, je rejoins le point de rassemblement le plus proche dans le calme.



L'inondation est une zone submergée plus ou moins rapidement lors d'une augmentation du débit d'un cours d'eau ou l'engorgement du système d'assainissement principalement provoquée par des pluies durables et importantes. A Noyelles-lès-Seclin, le risque d'une inondation brutale et importante est très faible.

## Lorsqu'un avis est émis relatif à votre quartier

- Assurez-vous que vous disposez de packs d'eau (risque de pollution du réseau).
- Rentrez chez vous, évitez les zones susceptibles d'être inondées.
- Mettez en sécurité les biens et équipements situés au sous-sol ou rez-de-chaussée.
- Mettez les produits toxiques hors d'atteinte de l'eau.
- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.
- Ne téléphonez qu'en cas de grande urgence.

## Pendant l'inondation

- Ne sortez de chez vous sous aucun prétexte.
- Fermez les portes et fenêtres, soupiraux et aérations.
- Montez à l'étage si possible.
- Chauffez dès que possible, dès que les conditions le permettent.

## Après le retrait des eaux

- Aérez et nettoyez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Faites contrôler votre installation de chauffage avant de la remettre en route.



Le tremblement de terre ou séisme se traduit par des vibrations du sol. Ces secousses peuvent provoquer des glissements de terrain, des crevasses dans le sol, des chutes de pierres, des fissures dans les murs, des effondrements de bâtiments etc. Un risque d'explosion consécutif à des fuites de gaz est possible.



### Pendant les secousses

#### *A l'intérieur*

- Baissez-vous, protégez-vous la tête.
- Evacuez immédiatement les locaux susceptibles d'effondrement.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Abritez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres et ne fumez pas.
- Si vous êtes au lit : protégez-vous la tête avec un oreiller. Si vous êtes dans la cuisine, éloignez-vous du réfrigérateur et du four, ainsi que des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un lieu public, ne vous précipitez pas vers les sorties, éloignez-vous des étagères.

#### *A l'extérieur*

- Eloignez-vous des constructions, des arbres, de la ligne à haute tension.
- Accroupissez-vous et protégez-vous la tête ; les équipements tels que les antennes et cheminées, pots de fleurs pourraient tomber.
- Si vous êtes dans un véhicule, arrêtez-vous, ceinture attachée, jusqu'à ce que les secousses s'arrêtent. L'habitacle vous protégera des chutes d'objet.

### Après les secousses

- Rentrez chez vous prudemment et ne touchez à aucun organe électrique, même un simple interrupteur, qui pourrait générer une étincelle.
- Aérez d'abord votre habitation.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Aidez vos voisins les plus vulnérables.



Le phénomène le plus probable de se produire sur la commune est une tempête (grand vent, tourbillons, fortes précipitations). Mais la région n'est pas à l'abri d'un ouragan ou d'une tornade (Hautmont en août 2008 par exemple).



### Dès la connaissance de la nature et de l'imminence du phénomène

- Rentrez les voitures dans les garages ou abris.
- Rentrez ce qui peut être déplacé et emporté.
- Renforcez et arrimez si possible ce qui reste exposé.

### Pendant l'évènement

- Evitez les déplacements.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- Coupez les réseaux électriques.

### Après l'évènement

- Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Stabilisez les objets qui risquent de chuter, de se déplacer et de blesser.
- Faites attention aux fils électriques tombés à terre et ne pas les toucher.
- Ne montez pas sur les toits.



En général, quand il neige, la température se maintient autour de 1 à 2 degrés. La situation peut devenir critique si la neige cesse et que le blizzard se lève et fait descendre la température, avec aussi le risque dû au verglas et aux pluies verglaçantes.



## Dès la connaissance de l'arrivée de l'épisode

- Vérifiez ou faites vérifier vos installations et appareils de chauffage, ainsi que les conduites et dispositifs d'aération.
- Occultez les entrées d'air parasite.
- Vidangez si possible les tuyaux cuivre ou acier extérieurs (tuyaux d'arrosage ...).
- Isolez les conduites qui restent exposées au froid.
- Assurez-vous de disposer de provisions de longue conservation pour au moins une semaine.
- Approvisionnez de l'eau et des boissons (le gel peut occasionner des coupures d'eau).
- Approvisionnez et préparez des sacs de sel de déneigement.
- Préparez les moyens de dégager la neige pouvant gêner les accès à votre domicile (pelles...).
- Rentrez les voitures dans les garages.
- Salez les passages de la rue à votre entrée et le trottoir devant chez vous.
- Ne surchauffez pas inutilement votre domicile par grand froid.

## Pendant l'épisode

- Évitez tous déplacements non indispensables, en voiture ou à pied, surtout si les sols sont gelés avec couche de verglas.
- Surveillez la surcharge neigeuse sur les toits, appentis, ...et si cela est réalisable sans prendre de risques, dégagez le trop chargé de neige.

## Après l'épisode

- Coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Stabilisez les objets qui risquent de chuter, de se déplacer et de blesser.
- Ne montez pas sur les toits.
- Informez-vous sur les barrières de dégel mises en place sur vos parcours habituels.
- Surveillez la remise en eaux des installations (fuites possibles).



L'annonce d'une période de canicule prochaine permet à chacun d'anticiper en fonction de sa situation. Le risque concerne surtout les personnes âgées et/ou fragiles.

On considère qu'il y a canicule quand la température ne descend pas en dessous de 20°C la nuit, et atteint ou dépasse 30°C le jour, ceci d'autant plus que le phénomène dure au moins 3 jours.

### Dès la connaissance de l'imminence de la canicule

- Assurez-vous que vous disposez au domicile de provisions de longue conservation et de boissons énergétiques pour au moins une semaine.
- Approvisionnez des brumisateurs, surtout si vous êtes âgés.
- Vérifiez ou faites vérifier l'état des ventilateurs, humidificateurs d'air, appareils mobiles et installations fixes de climatisation.

### Pendant la période de canicule, adaptez votre conduite personnelle

- Evitez tous déplacements non indispensables.
- Sortez aux heures les plus fraîches (tôt le matin ou après 19 h).
- Evitez les travaux fatigants.
- Hydratez-vous régulièrement mais sans excès inutile.
- Utilisez un brumisateur.
- Tenez-vous si possible le plus possible dans une pièce fraîche.
- Si vous vous sentez anormalement fatigué ou si votre température monte, consultez votre médecin.

### Pendant la période de canicule, adaptez votre environnement

- Laissez fermés volets, stores et persiennes (domicile et bureau).
- Aérez les locaux la nuit et provoquer un courant d'air.
- Fermez l'accès aux vérandas et pièces largement vitrées exposées au sud.
- Réglez modérément les dispositifs de climatisation pour éviter le choc des températures en changeant de lieu ou en sortant.

Le risque nucléaire correspond au rejet d'éléments radioactifs sous forme de gaz ou de poussières à l'extérieur des enceintes des bâtiments réacteurs et/ou conteneurs prévus pour le stockage. Dans le Nord se trouve la centrale nucléaire de Gravelines.

La distance entre cette centrale et Noyelles-lès-Seclin donne le temps aux autorités d'informer les populations sur la conduite à tenir.



Tout ou partie des consignes ci-après seront applicables dans le cas de risque nécessitant une mise à l'abri.

- Si vous vous trouvez chez vous, au travail ou dans un bâtiment public : restez où vous êtes. Ne prenez pas le risque de partir.
- Si vous êtes hors de chez vous : entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors.
- Si vous êtes en voiture : gardez-vous, arrêtez le moteur et rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : un local clos ralentit la pénétration des produits radioactifs.
- Fermez portes et fenêtres.
- Arrêtez et bouchez les aérations.
- Réfugiez-vous dans les pièces aux fenêtres intactes ou sans fenêtres.
- N'allez pas chercher vos enfants, l'école est un lieu de sécurité.
- Ne téléphonez pas, ne fumez pas et tenez-vous informé.
- Ne consommez pas de fruits, de légumes ou de l'eau du robinet qui ont pu être contaminés.
- Si le risque de contamination est avéré les services de la préfecture mettront en œuvre le plan « iode » pour distribution de pastilles par les autorités locales. La ville de Seclin est le centre de stockage de ces pastilles pour notre commune.

Ce risque se définit comme la survenue potentielle d'un accident se produisant sur un site et entraînant des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Les établissements utilisant des produits ou procédés dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.



### Si vous êtes averti de ce type d'alerte

- Ne sortez pas et n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés.
- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche. Si vous êtes dans un véhicule, garez-vous, coupez le moteur et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche.
- En cas d'odeur anormale, respirez à travers un mouchoir, cache-nez, écharpe (abondamment mouillé si possible).
- Calfeutrez portes, fenêtres et aérations.
- Évitez tout étincelle. Ne fumez pas. Ne téléphonez pas.
- En cas de brûlure/irritation, rincez-vous à l'eau.
- En cas d'évacuation, suivez les consignes données et rassemblez vos papiers d'identité, un minimum de vêtements, des couvertures et le nécessaire de survie. Restez informé et dirigez-vous vers le point de rassemblement le plus proche.

Le risque de Transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation de matières dangereuses.

Ces produits sont de tous ordres : explosifs, inflammables, toxiques, polluants ou radioactifs.



### Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une fuite de gaz.

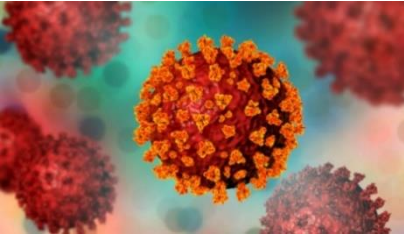
- Prévenez les secours (18 pour un téléphone fixe, 112 depuis un portable).
- S'il y a des victimes, ne les déplacez sous aucun prétexte.
- Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

### Si vous entendez l'alerte, vous devez

- Vous mettre à l'abri.
- Rester dans le bâtiment dans lequel vous êtes.
- Fermer portes et fenêtres.
- Arrêter les ventilations.
- Se tenir informer.

### Dans tous les cas, vous ne devez jamais

- Rester dans votre véhicule.
- Fumer ou provoquer une étincelle.
- Aller chercher vos enfants tant que l'alerte n'est pas terminée.
- Téléphoner sauf pour prévenir d'un accident.



Une pandémie ne concernerait pas que notre commune. Les consignes sont données par l'Etat via la préfecture. La municipalité rappelle ici les principales mesures à prendre pour une pandémie de type COVID.

### Si la région est contaminée : appliquer les « gestes barrière »

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon.
- Utiliser un mouchoir à usage unique y compris pour cracher.
- Se couvrir le nez et la bouche quand on éternue.
- Eviter les contacts avec les personnes malades.
- Porter toujours un masque en présence d'autres personnes.
- Aérer régulièrement votre domicile.

### Si vous soupçonnez que vous êtes contaminés

- Ne vous déplacez pas à l'hôpital, téléphonez à votre médecin traitant (le 15 en urgence).
- Pratiquez un test PCR ou antigénique.
- Isolez-vous et évitez le contact avec vos proches.
- Lavez régulièrement vêtements, linge de table, linge de toilette en machine.
- Désinfectez régulièrement votre logement.

### Si vous êtes contaminés

- Isolez-vous et/ou respectez les consignes des autorités qui peuvent varier selon la dangerosité de l'épidémie.

- LES SECOURS : tel. fixe : 18 ; tel. mobile : 112
- LA MAIRIE : tel. 03 20 90 01 75